



DECLARATION PRELIMINAIRE

I- INTRODUCTION

1. Le dimanche 18 avril 2021, trois cent quatre-vingt-treize mille cent soixante-six (**393,166**) Cap-verdiennes et Cap-Verdiens ont été invités aux urnes pour élire les 72 députés devant siéger à l'Assemblée nationale du pays pendant un nouveau mandat de 5 ans. Sur ce quota de 72 députés, 66 sièges sont pourvus dans les 10 circonscriptions électorales que compte le territoire national tandis que les 6 restants sont attribués à la diaspora, à raison de deux (2) pour l'Afrique, deux (2) pour les Amériques et deux (2) pour l'Europe et le reste du monde.
2. Aussi, dans le respect du Protocole Additionnel sur la bonne gouvernance et la démocratie de la CEDEAO, le Président de la Commission de notre Institution régionale, **Son Excellence Jean-Claude Kassi BROU** a-t-il décidé de déployer une Mission d'observation électorale (MOE) conduite par l'ancien Premier Ministre de Burkina Faso et ancien Président de la Commission de la CEDEAO, **Son Excellence Kadré Désiré OUEDRAOGO**.
3. La Mission d'Observation Électorale (MOE) qui séjourne à Praia, Capitale du Cap Vert depuis le 14 Avril devra observer aussi la période post électorale jusqu'au 25 avril 2021. Cette Mission compte soixante dix (70) personnes dont 45 Observateurs constituée d'une part d'Experts des questions électorales, d'Experts en sécurité, d'anciens ministres, de juristes, de journalistes et des membres de la Société Civile et d'autre part d'Ambassadeurs des Etats Membres accrédités auprès de la Commission de la CEDEAO, du Parlement de la CEDEAO, de la Cour de Justice et une Équipe technique de soutien de la Commission dirigée par le **Général Francis AWAGBE BEHANZIN, Commissaire aux Affaires Politiques, Paix et Sécurité de la Paix**.
4. La Mission s'inscrit dans le cadre des dispositions pertinentes du Protocole Additionnel sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance (2001), notamment l'article 12, du Cadre de prévention des conflits de la CEDEAO

en son article 53 (c), de la décision de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement, de la Déclaration internationale des principes sur l'observation des élections et de tous les autres instruments normatifs internes qui régissent les processus électoraux en République de Cabo Verde.

5. La présente déclaration préliminaire relative à cette élection fait suite aux observations préliminaires faites par nos observateurs déployés sur le terrain. Elle sera complétée ultérieurement par un rapport final plus détaillé.

II- CONTEXTE GENERAL DES ELECTIONS & APPUI AU PROCESSUS ELECTORAL

6. Le processus électoral s'est déroulé dans un contexte global apaisé et convivial. Dans le cadre de cette élection, la Commission de la CEDEAO a octroyé à la République de Cabo Verde une assistance financière pour aider aux opérations électorales législatives actuelles et à l'élection présidentielle à venir dans quelques mois. Cette mission avait pour objectif principal d'observer le processus et accompagner les acteurs pour s'assurer d'un bon déroulement du scrutin.

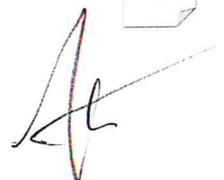
III- ARRIVEE, DEBUT DES CONSULTATIONS ET DEPLOIEMENT DES OBSERVATEURS

a- Consultations

7. Afin de s'enquérir des préparatifs du scrutin, la Mission, a dès son arrivée, rencontré le Ministre des Affaires Etrangères et des Communautés, Son Excellence Monsieur RUI FIGUEIREDO SOARES et a tenu une séance de travail avec la Présidente de la Commission Nationale Electorale (CNE, Madame Maria do Rosario GONCALVES. Ces consultations ont permis à la Mission de recueillir des informations pertinentes sur les efforts déployés par les organes en charge des élections pour l'organisation matérielle de l'élection.
8. Le Chef de Mission a rendu une visite de courtoisie au President de la République, Chef de l'Etat, S.E.M Jorge Carlos FONSECA.

b- Déploiement des Observateurs

9. A la suite d'une réunion préparatoire générale, les observateurs ont été déployés dans l'île de Santiago qui, a elle seule, compte plus de la moitié



2

de la population électorale du Cap Vert. La Mission a déployé 17 équipes de binômes réparties dans les neuf (9) villes que comptent l'île de Santiago. La Mission a couvert 340 bureaux de vote, représentant 51,67% de la totalité des bureaux de vote de Santiago.

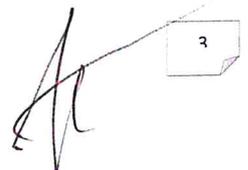
c- Ouverture, déroulement du vote et décompte des suffrages.

10. Après une évaluation préliminaire minutieuse des informations transmises à la salle de situation par les observateurs déployés sur le terrain et après une séance de débriefing avec les observateurs de retour du terrain, la Mission a constaté :

- (i) Le climat apaisé qui a prévalu tout au long du processus électoral ;*
- (ii) La disponibilité, à temps, du matériel électoral dans 92.98% des bureaux de vote visités à l'ouverture ;*
- (iii) Les retards observés dans le démarrage du vote sont généralement dus à l'arrivée tardive de certains agents de bureau de vote et le retard dans l'acheminement du matériel électoral vers certains bureaux de vote ;*
- (iv) La présence effective des représentants du MPD et du PAICV dans 96% des bureaux de vote visités ;*
- (v) Le respect systématique des protocoles COVID 19, y compris l'utilisation de gel désinfectant pour les mains, la distanciation sociale et le port de masques faciaux ont été observé ;*
- (vi) Le professionnalisme et la maîtrise des procédures par les agents électoraux qui étaient dans une large majorité des femmes ;*
- (vii) La bonne mobilisation des électeurs en particulier des femmes et des jeunes pour exercer leur droit de vote ;*
- (viii) La présence des observateurs de l'Ambassade des Etats Unis sur l'île de Santiago ;*
- (ix) Le bon déroulement du processus de dépouillement et de décompte des voix conformément aux dispositions du Code électoral et des textes subséquents.*

IV- CONCLUSIONS PRELIMINAIRES

11. La Mission a noté que le scrutin du 18 avril 2021 s'est déroulé dans des conditions de liberté et de transparence remarquables. Ces élections législatives constituent encore une fois une étape importante dans la consolidation des acquis démocratiques du peuple Cap-Verdien et démontrent la maturité de toutes les parties prenantes et le bon fonctionnement des institutions de la République.



3

12. La rapidité et la transparence dans la transmission et l'annonce des résultats provisoires comme annoncés sur le site officiel de la Direction Générale d'Appui au Processus Electoral (DGAPE) reflète la maîtrise du système électoral mise en place et la parfaite connaissance des procédures et des textes ainsi que la confiance entre les acteurs du processus.
13. A ce stade, la Mission se réjouit des efforts mis en place par les autorités et organes en charge des élections pour la bonne tenue de ce scrutin. La Mission félicite le peuple cap-verdien pour son comportement démocratique exemplaire et le calme observé tout au long du processus électoral.
14. La Mission estime que la tenue de cette élection dans la convivialité, le consensus et le caractère inclusif est une victoire supplémentaire non seulement pour le Cap-Vert mais encore pour la région toute entière. Cet exemple de démocratie à expression libre et pacifique doit servir de partage dans l'espace CEDEAO.
15. La Mission saisit cette opportunité pour remercier les autorités cap-verdiennes pour l'accueil chaleureux et les dispositions prises pour faciliter le déploiement de la Mission.
16. Enfin, la Mission invite les experts régionaux et en particulier le réseau des commissions électorales de l'Afrique de l'Ouest (RESAO) à prendre les dispositions adéquates pour initier une étude et mieux comprendre le fonctionnement du système électoral cap-verdien, à tirer les bonnes pratiques et à s'assurer du partage de cette expérience à travers la région.

Fait à Praia, le 20 avril 2021

S.E.M Kadré Désiré OUEDRAOGO
Chef de la Mission d'Observation Electorale de la CEDEAO

